

16 octobre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DMS - DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS

(Eurolist)

Par courrier du 13 octobre 2006, reçu le jour même, la société par actions simplifiée CDC Entreprises Innovation (Tour Maine Montparnasse, 33, avenue du Maine, BP 180, 75755 Paris Cedex 15), agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 octobre 2006, par suite d'une cession sur le marché, le seuil de 10% du capital de la société DIAGNOSTIC MEDICAL SYSTEMS – DMS et détenir pour le compte desdits fonds, 798 601 actions DMS représentant autant de droits de vote, soit 9,94% du capital et 9,08% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 035 108 actions représentant 8 791 065 droits de vote.